

*Affaires courantes*

La ministre d'État chargée de l'Immigration pourrait-elle suspendre l'application du règlement actuel et publier, comme par le passé, une lettre autorisant les enfants à fréquenter l'école tandis que leurs parents attendent?

[Français]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, laissez-moi d'abord rappeler à ma collègue que les écoles sont de juridiction provinciale. Ceci étant dit, nous avons un accord administratif qui nous permet de réduire l'accumulation des réclamations qui sont faites.

Nos fonctionnaires font parvenir une lettre d'information aux autorités scolaires et ordinairement, les résultats sont très bons.

[Traduction]

Les fonctionnaires s'appliquent à modifier le règlement afin d'écarter les problèmes qui subsistent. Dorénavant, le règlement pourra accorder notamment le statut juridique d'étudiant. Nous comptons que ledit règlement sera prêt sous peu.

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, c'est également à la ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. C'est à propos de la réaction de son gouvernement à la décision du gouvernement britannique d'expulser de force de Hong Kong les réfugiés vietnamiens.

La ministre a déclaré qu'elle était contre les expulsions sous la contrainte, mais elle n'envisage de n'accueillir au cours des trois prochaines années que 16 000 réfugiés indochinois, ce qui est peu en comparaison des 90 000 que le Canada a acceptés au cours de la décennie 80.

Ma question est tout à fait directe et simple. Vu ces chiffres, pourquoi le gouvernement actuel refuse-t-il d'accueillir davantage de réfugiés de la mer, alors qu'il accueille à bras ouverts les plaisanciers de la mer de cette partie du monde?

[Français]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, notre confrère sait très bien que le niveau d'immigration est accepté annuellement. Nous sommes un pays qui respectons les cinq composantes. Nous réfléchissons toutefois à des mesures qui peuvent être flexibles et adaptables selon les situations, et la situation qui est citée aujourd'hui est une composante de notre niveau d'immigration et tout aspect humanitaire sera pris par notre gouvernement comme dans le passé.

[Traduction]

**M. le Président:** L'hon. ministre de la Justice a la parole pour faire un rappel au Règlement.

\* \* \*

## LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-28 AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

**L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je voudrais aviser la Chambre que nous n'avons pu nous entendre, aux termes des dispositions des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement, sur l'allocation de temps pour l'étude du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, aux étapes du rapport et de la troisième lecture.

En vertu des dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, j'avise la Chambre de mon intention de présenter, à la prochaine séance de la Chambre, une motion d'attribution de temps pour l'étude du projet de loi à ces étapes.

**Des voix:** Oh, oh!

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### LE CONSEIL DU TRÉSOR

DÉPÔT D'UN DOCUMENT D'INFORMATION

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un document d'information qui pourra compléter la déclaration que je ferai dans quelques minutes.

\* \* \*

[Traduction]

### PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux